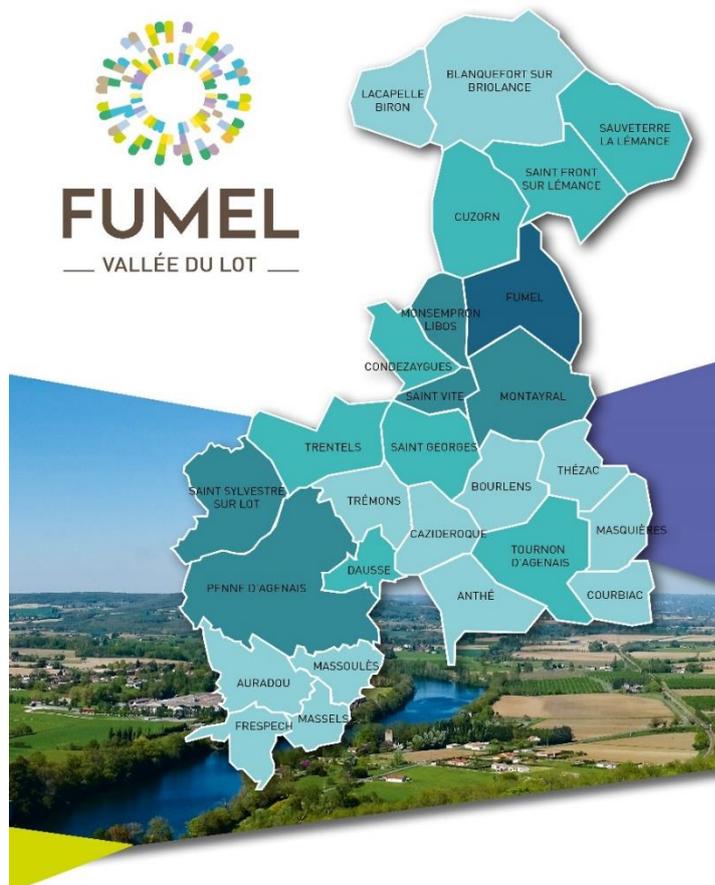


# Note de synthèse Budget Primitif 2025



Conseil Communautaire  
du 10 avril 2025

ANTHÉ, AURADOU, **CULTURE**, BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE, BOURLENS, CAZIDEROQUE, CONDEZAYGUES, COURBIAC, **PETITE ENFANCE**, CUZORN, DAUSSE, **SPORT**, FRESPECH, FUMEL, LACAPELLE-BIRON, MASQUIÈRES, MASSELS, MASSOULÈS, MONSEMPRON-LIBOS, MONTAYRAL, **JEUNESSE**, PENNE D'AGÉNAIS, SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE, SAINT-GEORGES, SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT, SAINT-VITE, **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**, SAUVETERRE-LA-LÉMANCE, THÉZAC, TOURNON-D'AGÉNAIS, TRÉMONS, TRENTELS, ANTHÉ, AURADOU, BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE, **SANTÉ**, BOURLENS, CAZIDEROQUE, **URBANISME**, CONDEZAYGUES, COURBIAC, CUZORN, **TOURISME**, DAUSSE, FRESPECH, FUMEL, LACAPELLE-BIRON, MASQUIÈRES, MASSELS, MASSOULÈS, MONSEMPRON-LIBOS, **ÉCOLE DES ARTS**, MONTAYRAL, PENNE D'AGÉNAIS, **ENVIRONNEMENT**, SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT, SAINT-VITE, SAUVETERRE-LA-LÉMANCE, THÉZAC, **TRAVAUX**, TOURNON-D'AGÉNAIS, **STRUCTURES AQUATIQUES**, TRÉMONS, TRENTELS.

**AR Prefecture**

047-200068930-20250410-2025B28DAF-BF  
Reçu le 16/04/2025  
Publié le 16/04/2025

## SOMMAIRE

### 1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

### 2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles de d'investissement

### 3. PPI 2025

### 4. Ratios d'analyse financière

## AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B28DAF-BF

Reçu le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'EPCI.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de l'EPCI. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de l'EPCI territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

*A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2022, 2023 et 2024) des données issues du Budget primitif (2025).*

**AR Prefecture**

047-200068930-20250410-2025B28DAF-BF

Reçu le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

**REMARQUES :**

Pour la suite du rapport, les montants prévisionnels 2025 des recettes et des dépenses ne peuvent pas être comparées avec celle de 2024.

En effet, avec la création du budget annexe « Environnement », l'ensemble des recettes et dépenses liées à ce service ont été transférées du budget principal à ce budget annexe. Ce qui entraîne des variations importantes entre 2024 et 2025.

De plus, à la suite du bureau communautaire du 27 mars 2025, le projet de budget primitif a été construit avec une prévision à la hausse de la fiscalité, à savoir une hausse de la CFE (+1.59 %) et de TFB (+0.50%).

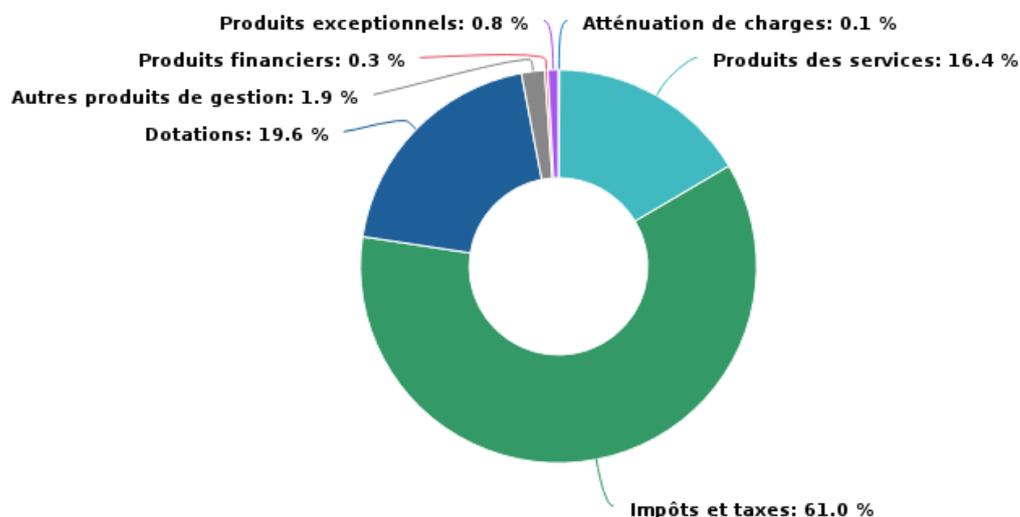
## 1. Section de fonctionnement

### 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'EPCI. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 15 780 196,67 €, elles étaient de 17 820 909,26 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	12 017 253,33 €	12 688 176,83 €	12 963 527,34 €	9 599 454 €	-25,95 %
Dotations / Subventions	3 231 531,09 €	3 256 984,03 €	3 501 000,7 €	3 082 344 €	-11,96 %
Recettes d'exploitation	1 276 823,69 €	1 147 284,21 €	1 251 616,12 €	2 879 594 €	130,07 %
Autres recettes	85 380,3 €	115 447,46 €	104 765,1 €	218 804,67 €	108,85 %
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>16 610 988,41 €</b>	<b>17 207 892,53 €</b>	<b>17 820 909,26 €</b>	<b>15 780 196,67 €</b>	<b>-11,45 %</b>
Opérations d'ordre	208 641,21 €	234 659,59 €	259 609,1 €	270 240,55 €	4,1 %
Excédent de fonctionnement	1 646 963,53 €	2 136 939,06 €	2 085 564,27 €	3 079 527,78 €	47,66 %
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>18 466 593,15 €</b>	<b>19 579 491,18 €</b>	<b>20 166 082,63 €</b>	<b>19 129 965 €</b>	<b>-11,23 %</b>

**AR Prefecture**

047-200068930-20250410-2025B28DAF-BF  
Reçu le 16/04/2025  
Publié le 16/04/2025

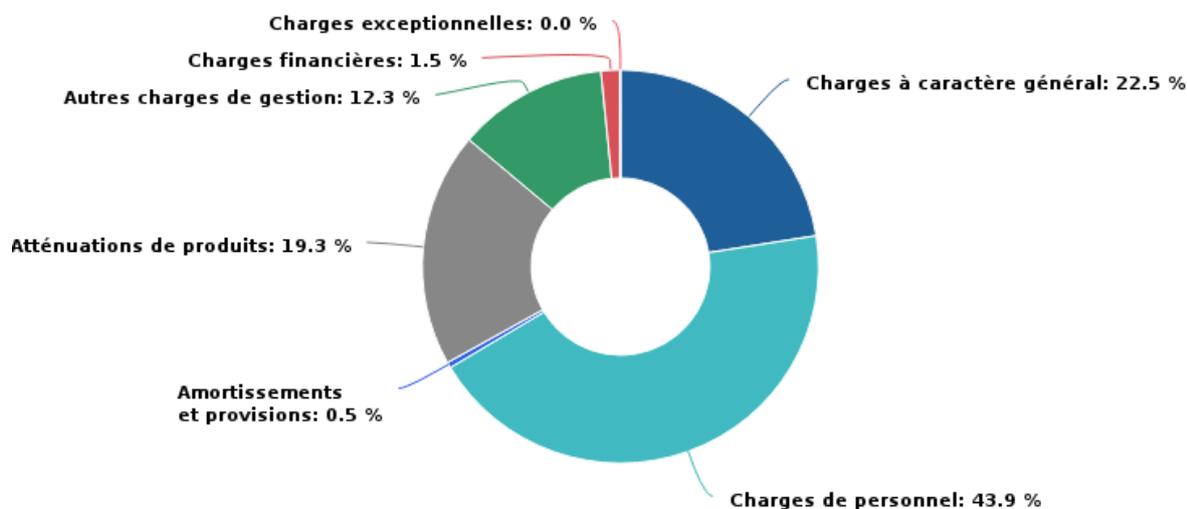
## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de l'EPCI, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 14 537 064 €, elles étaient de 14 790 047,27 € en 2024.

Elles se décomposent de la façon suivante :

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	5 282 951,92	5 388 126,23	5 631 915,94	5 054 858,61 €	-10,25 %
Charges de personnel	5 392 590,52	5 934 000,39	6 072 087,24	6 385 760 €	5,17 %
Atténuation de produits	2 746 459 €	2 777 804,56	2 790 665,99	2 801 039 €	0,37 %
Charges financières	133 286,68 €	206 158,23 €	269 214,45 €	225 106,39 €	-16,38 %
Autres dépenses	46 823,02 €	103 543,64 €	26 163,65 €	70 300 €	168,69 %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 602 111,14 €</b>	<b>14 409 633,05 €</b>	<b>14 790 047,27 €</b>	<b>14 537 064 €</b>	<b>-1,71 %</b>
Opérations d'ordre	1 302 816,48	1 347 342,04	1 496 912,3 €	4 592 901 €	206,82 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 904 927,62 €</b>	<b>15 756 975,09 €</b>	<b>16 286 959,57 €</b>	<b>19 129 965 €</b>	<b>17,46 %</b>

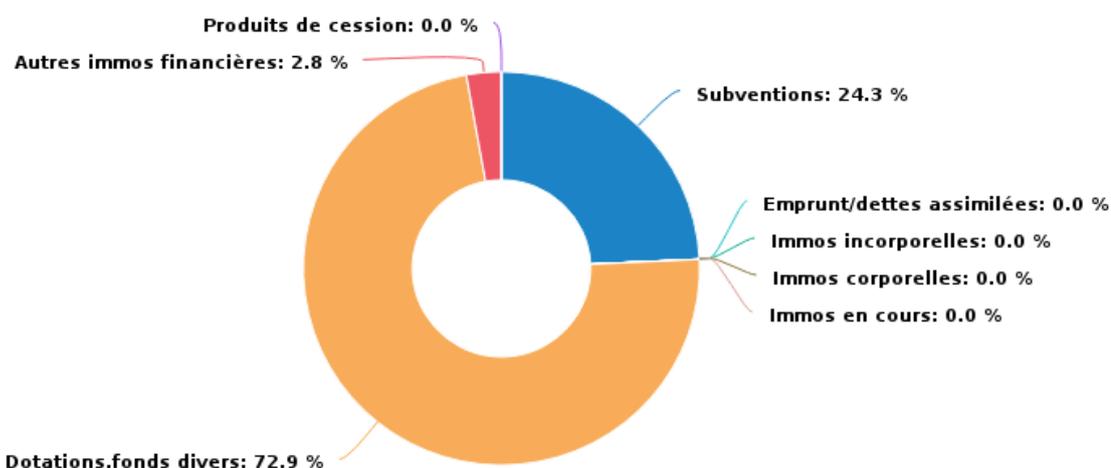
## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 1 988 849 €, elles étaient de 3 175 711,44 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles d'investissement



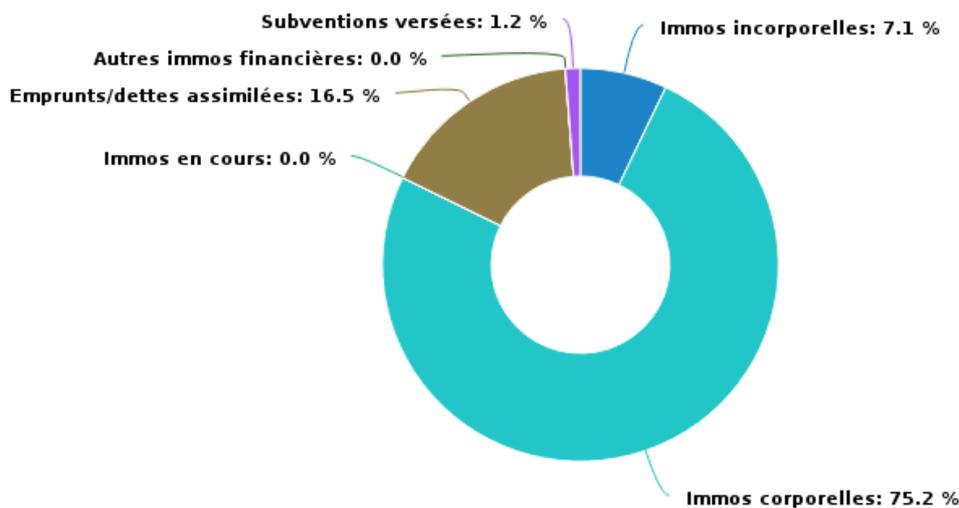
Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	379 961,34 €	405 637,24 €	713 219,82 €	482 753,72 €	-32,31 %
Emprunt et dettes assimilées	911 017 €	2 000 000 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et	1 063 026,14	2 000 856,57	2 462 491,62	1 449 595,28 €	-41,13 %
<i>Dont 1068</i>	<i>802 796,37 €</i>	<i>1 445 430,41</i>	<i>1 736 951,82</i>	<i>799 595,28 €</i>	<i>-53,97 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	20 726,11 €	0 €	56 500 €	0 %
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 354 004,48 €</b>	<b>4 427 219,92 €</b>	<b>3 175 711,44 €</b>	<b>1 988 849 €</b>	<b>-37,37 %</b>
Opérations d'ordre	1 302 816,48	1 648 482,04	1 496 912,3 €	4 592 901 €	206,82 %
Excédent d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-	0 €	183 873 €	- %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 656 820,96</b>	<b>6 075 701,96</b>	<b>4 672 623,74</b>	<b>6 765 623 €</b>	

## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 5 511 914,17 €, elles étaient de 4 342 138,6 € en 2024.

### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	32 154,4 €	140 440,66 €	226 311,9 €	391 274 €	72,89 %
Immobilisations corporelles	1 957 873,27 €	4 320 376,71 €	3 158 143,01 €	4 144 586,17 €	31,23 %
Immobilisations en cours	372 395,5 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	815 631,36 €	809 995,07 €	920 883,69 €	909 354 €	-1,25 %
Autres dépenses d'investissement	354 271 €	90 755,56 €	36 800 €	66 700 €	81,25 %
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 532 325,53 €</b>	<b>5 361 568 €</b>	<b>4 342 138,6 €</b>	<b>5 511 914,17 €</b>	<b>26,94 %</b>
Opérations d'ordre	208 641,21 €	535 799,59 €	259 609,1 €	270 240,55 €	4,1 %
Déficit d'investissement	324 923,37 €	404 741,19 €	226 406,82 €	155 530,78 €	-31,3 %
RAR	-	-	-	827 937,5 €	- %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>4 065 890,11 €</b>	<b>6 302 108,78 €</b>	<b>4 828 154,52 €</b>	<b>6 765 623 €</b>	

# AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B28DAF-BF  
 Reçu le 16/04/2025  
 Publié le 16/04/2025

## 3. PPI 2025

POLITIQUE D'INTERVENTION	SERVICE	DESCRIPTIF	MONTANT TTC	FINANCEMENT
Politiques culturelles et Patrimoniales	MUSEE	MISES AUX NORMES : ascenseur, PAC, alarme, système clim et hydro, isolation thermique	61 500,00 €	
		EQUIPEMENT ANIMATION ATELIERS : badgeuses	500,00 €	
	PATRIMOINE	STATUE DE LA PAIX : Aménagement paysger + BUSTE de GAMBETTA : Socle	3 200,00 €	
	CINEMA	TRAVAUX: AMO	110 000,00 €	
Terrain		11 000,00 €		
			<b>186 200,00 €</b>	<b>- €</b>
Amélioration des services publics	COMMUNICATION	REFONTE SITE INTERNET (AP)	24 000,00 €	
		ETUDE : stratégie marketing territorial - 3 phases 2025-2027 (AP)	66 000,00 €	
	ATELIERS	ATELIERS TECHNIQUES : Logiciel + pompes	20 001,17 €	
		EQUIPEMENT EV : Escabaut, lève tracteur, tondeuse	3 000,00 €	
		EQUIPEMENT ATELIERS : Presse hydraulique	9 600,00 €	
		MATERIEL ROULANT : acq PL 16 T	144 000,00 €	
		MATERIEL ROULANT : Pelle grosse réparation	36 000,00 €	
		MATERIEL ROULANT : grosse réparation	25 000,00 €	
		RENOVATION DES ATELIERS TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES : extension	730 700,00 €	72 000,00 €
	SERVICES	EQUIPEMENT : divers services	40 400,00 €	
		TRAVAUX: divers bâtiments	145 845,00 €	
	SIEGE	TRAVAUX : réfection toiture bac acier	96 000,00 €	
		TRAVAUX : réfection toiture tuiles	9 600,00 €	
		TRAVAUX : parking et abords	50 000,00 €	
EQUIPEMENT : alarme		4 800,00 €		
EQUIPEMENT : stores bureau culture		360,00 €		
			<b>1 405 306,17 €</b>	<b>72 000,00 €</b>
Politiques Enfance et Jeunesse	ALSH LAGOLERE	EQUIPEMENT : coupe légumes + congélateur	1 450,00 €	
		TRAVAUX ENERGETIQUES : isolations, chauffage, vitres, renouvellement air, relamping	202 000,00 €	129 284,72 €
	ALSH FOULON	AMENAGEMENT EXT : aire jeux, pergola,	6 550,00 €	
		EQUIPEMENT : fibre	4 000,00 €	
	ALSH CUZORN	EQUIPEMENT : Jeux à ressorts + pergola	2 450,00 €	
		EQUIPEMENT : 2 clim mobile	1 650,00 €	
	ACCUEIL JEUNES	EQUIPEMENT: fibre	4 000,00 €	
		EQUIPEMENT : alarme	3 840,00 €	
ALSH CAP CAZI	TRAVAUX SECURISATION: garde corps + passage piétons	15 000,00 €		
	TRAVAUX : peinture + chalet	4 200,00 €		
ALSH PENNE	TRAVAUX : mise en conformité recommandation PMI	2 400,00 €		
	EQUIPEMENT : Passage en leds	2 400,00 €		
			<b>253 540,00 €</b>	<b>129 284,72 €</b>
Politiques Petite Enfance	CRECHE LA SOURIS VERTE	EQUIPEMENT : matériel cuisine + draps + autres	6 700,00 €	
		TRAVAUX: changement sol sinistre	77 040,00 €	
	CRECHE POMME D'HAPPY	EQUIPEMENT	7 000,00 €	
		EQUIPEMENT : alarme	2 650,00 €	
	POLE PETITE ENFANCE	AMENAGEMENT : section BB (int et ext) + portes à hublot	13 000,00 €	
RPE	EQUIPEMENT : frigo + micro-ondes	350,00 €		
			<b>106 740,00 €</b>	
Politiques de développement	OFFICE DE TOURISME	EQUIPEMENT: fibre	4 000,00 €	
	ECONOMIE	SUBVENTION : ACP	15 000,00 €	
		AMENAGEMENT ZA : viabilisation + candélabres+entretien caniveaux	41 200,00 €	
		AMENAGEMENT ZA / Giratoire de PaysseL - PUP	200 000,00 €	110 000,00 €
		AIDES A L'INSTALLATION : jeunes agriculteurs	12 000,00 €	
	URBANISME	ETUDE: planification	80 000,00 €	
	HABITAT	INGENIERIE + SUBV : OPAH	164 930,00 €	115 034,00 €
INGENIERIE + SUBV : OPAH - RU		96 044,00 €	56 435,00 €	
USINE de FUMEL	TRAVAUX : désamiantage toiture annexe maison du directeur	109 600,00 €		
			<b>722 774,00 €</b>	<b>281 469,00 €</b>

## AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B28DAF-BF  
 Reçu le 16/04/2025  
 Publié le 16/04/2025

<b>Politiques sportives</b>	AERODROME DE MONTAYRAL	TRAVAUX : Piste - réparation fissures	27 600,00 €	
	STADE DE TOURNON	TRAVAUX : changement des poteaux de rugby	4 000,00 €	
	SALLE DE SPORTS	AMENAGEMENT: LED	2 500,00 €	
	BASSIN	AMENAGEMENT INT : portes, plinthes	9 000,00 €	
	THEATRE D'EAU	EQUIPEMENT : surpresseur, tondeuse, mécanisation jeux d'eau	7 000,00 €	
			<b>50 100,00 €</b>	
<b>Mobilité - Déplacements</b>	MOBILITE DOUCE	TRAVAUX : Jalonnement, signalétique	70 000,00 €	
	OUVRAGES D'ARTS	TRAVAUX	50 000,00 €	
	VOIRIE	TRAVAUX : programme voirie 2025	600 000,00 €	
		TRAVAUX : participation financière aménagt bourg	45 000,00 €	
			<b>765 000,00 €</b>	
<b>Politiques santé</b>	MSP FUMEL	AMENAGEMENT : espace accueil médecins libéraux	6 500,00 €	
	MSP TOURNON	TRAVAUX : création de drains	20 000,00 €	
		EQUIPEMENT : remplacement alarme intrusion	4 000,00 €	
	MSP ST SYLVESTRE	TRAVAUX : création de 2 cabinets dentaires	137 400,00 €	
	MSP PENNE	AMENAGEMENT : local professionnel de santé	3 000,00 €	
			<b>170 900,00 €</b>	
<b>Politiques environnementales et transition écologique</b>	RI	EQUIPEMENT : fin du programme	47 000,00 €	
	DECHETERIES	TRAVAUX : fin du programme	15 000,00 €	
			<b>62 000,00 €</b>	
<b>Politiques d'Aménagement</b>	Travaux divers	Travaux	880 000,00 €	
			<b>880 000,00 €</b>	
			<b>4 602 560,17 €</b>	<b>482 753,72 €</b>

## 4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de l'EPCI avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

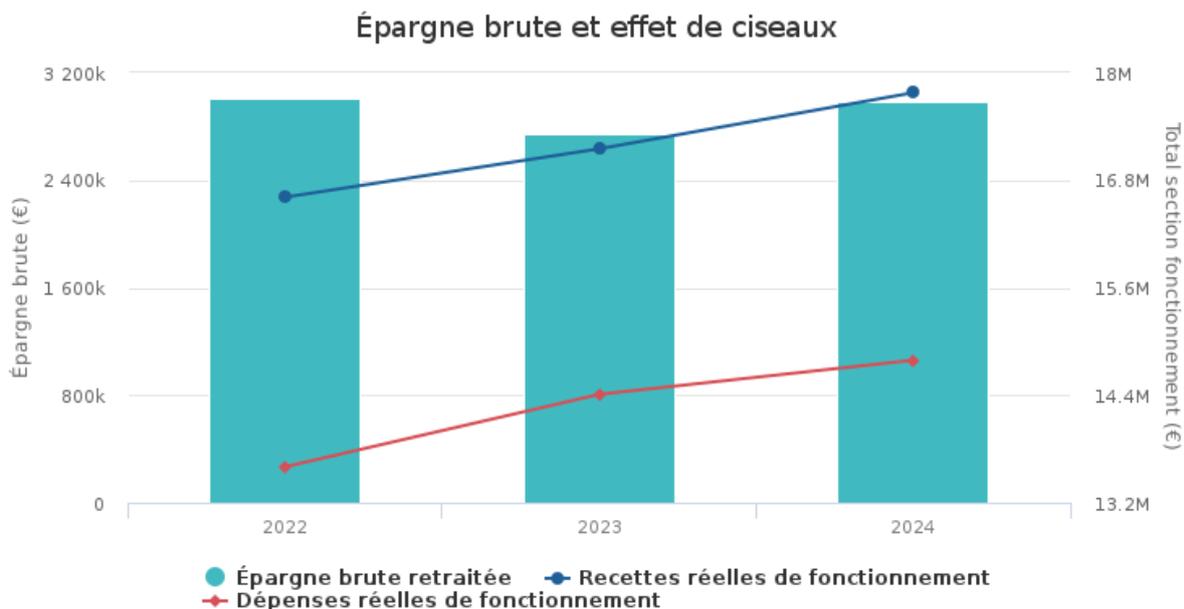
A noter qu'un EPCI est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de l'EPCI sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par l'EPCI sur l'exercice.

### Evolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	16 610 988,41	17 207 892,53	17 820 909,26	15 780 196,67	-11,45 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>11 371,43</i>	<i>59 693,5</i>	<i>60 007,88</i>	<i>133 418</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	13 602 111,14	14 409 633,05	14 790 047,27	14 537 064	-1,71 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>6 323,02</i>	<i>28 543,64</i>	<i>6 163,65</i>	<i>3 000</i>	-
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>3 008 877,27</b>	<b>2 740 759,48</b>	<b>2 985 690,99</b>	<b>1 109 714,67</b>	<b>-62,83%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>18.11 %</b>	<b>15.98 %</b>	<b>16.8 %</b>	<b>7.09 %</b>	<b>-</b>
Amortissement du capital	815 631,36 €	809 995,07 €	920 883,69 €	909 354 €	-1,25%
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>2 193 245,91 €</b>	<b>1 930 764,41 €</b>	<b>2 064 807,3 €</b>	<b>200 360,67 €</b>	<b>-90,3%</b>
<b>Encours de dette</b>	<b>8 458 277,24 €</b>	<b>9 648 282 €</b>	<b>8 728 202 €</b>	<b>7 818 849 €</b>	<b>-10,42 %</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>2,81</b>	<b>3,52</b>	<b>2,92</b>	<b>7,05</b>	<b>-</b>

Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



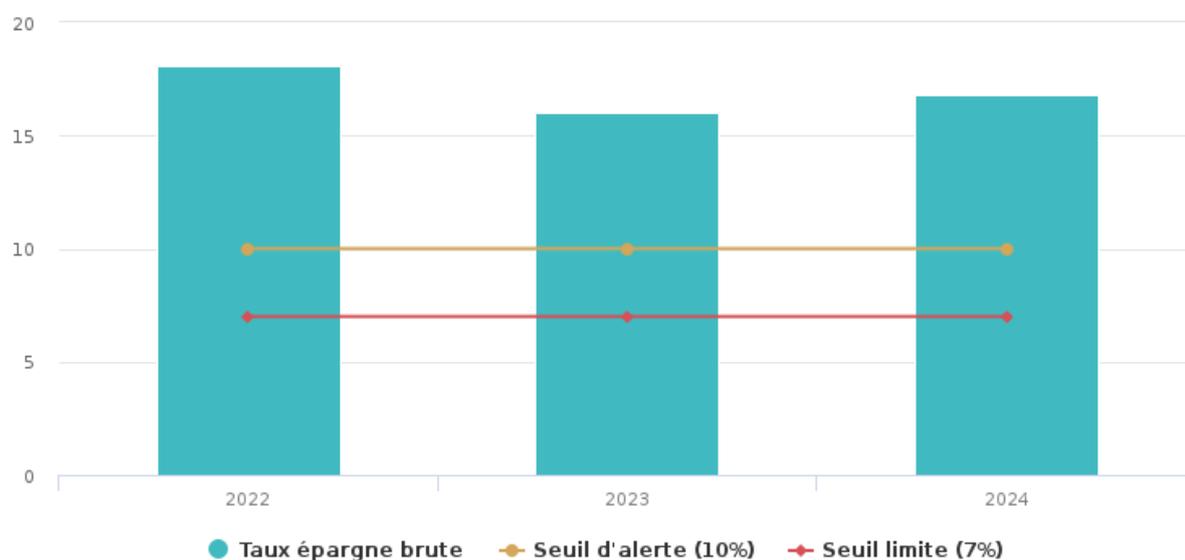
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

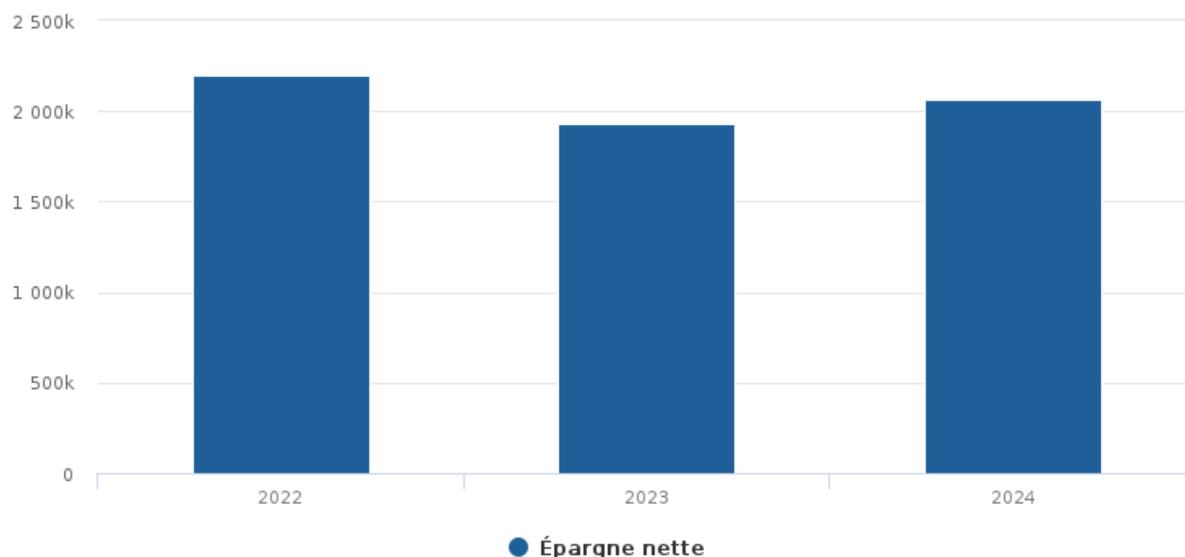
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 16,5 % en 2023 (DGCL – Données DGFIP).

### Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



### Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situait aux alentours de 4,6 années en 2023 (DGCL – Données DGFIP).

### Capacité de désendettement de la collectivité

